

ROYAUME
DE BÉNIN.Agens Nè-
gres, nommés
Fadors.Les Habi-
tans sont li-
bres & ne peu-
vent être
transportés,
excepté les
femmes.

pour les Hollandois, c'est qu'étant obligés de donner à crédit les pagnes ou les étofes, le payement se fait attendre si long-tems, que le progrès de la saison & les maladies de l'équipage mettent un Capitaine de Vaisseau dans la nécessité de partir sans avoir touché le prix de ses marchandises; quoiqu'à son retour, dans la saison suivante, il soit sûr d'être payé fidèlement.

LES Agens Nègres, qui ménagent le Commerce entre les Hollandois & les Habitans, sont nommés par la Cour; & portent le titre de *Mercadors* & de *Fadors*. Cet (p) usage est passé presqu'en loi, quoique dans l'origine, les Européens prissent librement ceux qui sçavoient un peu de Portugais & n'eussent pas d'autre raison pour les employer. [Aujourd'hui même,] le seul mérite de ces Agens est de pouvoir servir d'Interprètes; car la plupart sont la plus vile canaille de la Nation. Cependant les Hollandois sont obligés, en arrivant sur la Côte, de leur payer [& aux Gouverneurs] quelques Droits; mais si peu considérables, dit l'Auteur, qu'ils ne méritent pas d'être remarqués.

Tous les Esclaves mâles [qui servent ou qui se vendent dans le Pays], sont étrangers; (q) ou si quelques Habitans sont condamnés à l'Esclavage pour leurs crimes, il est défendu de les vendre pour le transport. [La liberté est un privilège naturel de la Nation, auquel le Roi même ne donne jamais d'atteinte.] Chaque Particulier se qualifie d'Esclave de l'Etat; [mais cette qualité n'emporte pas d'autre dépendance que celle de tous les Peuples libres à l'égard de leur Prince & de leur Patrie.] [Il n'est pas permis non plus, de transporter aucun Esclave mâle vendu dans le Royaume; mais pour les femmes, on peut en disposer comme on le trouve-à-propos. Les femmes, toujours humiliées & maltraitées en Afrique, sont seules exceptées d'une loi si favorable aux hommes, & peuvent être vendues & transportées au gré de leurs maris (r).]

(p) *Angl.* cette coutume s'est établie parce que ces Agens parlent un Portugais qui quoique corrompu les met en état de négocier avec les Européens; & c'est-là en effet tout leur mérite, & sans lequel ils seroient, avec

raison regardés comme la lie du Peuple. R. d. E.

(q) *Angl.* Car il est défendu de vendre les habitans naturels. Ils sont tous libres n'ayant que le nom d'Esclaves du Roi. R. d. E.

(r) Nyendacl, *ubi sup.* pag. 462.

A L L E M A N D
M O N T A G N E
P E T I T



LE R
des
ent d'
frande
lottes de
nes, qu
ont une
dans la
té de le
ble à to
oui le r
Dieu, d
SUIVA
nature in
le Mond
croient c
lieu que
obligés d
Les pa
& de leu
point de
mettoit p
un devoi
Ce sont q
devant l'
tiche, ils
LES G
de grosses
ou de vac
sont invit
fort beau
LES N
giment qu
dor, ou c
mauvais

(a) C'est
gital. R. d.
(b) *Angl.*
nin est la m
est, & con
ou des Image
(c) Il est
Peuple de to

g. T.